

LE MOUVEMENT FORESTIER A L'ÉTRANGER

Politique forestière et Reboisement en Grande-Bretagne

Indice bibliographique : 96,5 (42).

Sous les auspices du British Council — organisation culturelle dotée de la personnalité civile jouant *mutatis mutandis* le rôle de nos instituts français à l'étranger — un stage de foresterie s'est déroulé du 19 mai au 1^{er} juin 1949 à Bangor (Pays de Galles) : le Brésil, la Finlande, la France et la Norvège y étaient représentés.

Le stage techniquement bien conçu avec un dosage satisfaisant de conférences et de tournées très variées, matériellement bien organisé sans pertes de temps ni surcharges excessives fut conduit par le professeur Mobbs directeur du département forestier de l'université galloise avec l'aide de son prédécesseur le professeur honoraire Thompson, et de MM. Owen et Sutherland chargés de cours à l'université. Au cours des tournées dont les plus importantes furent faites en compagnie de la société forestière irlandaise et honorées de la présence de M. Long, directeur des forêts du Pays de Galles, membre de la Forestry Commission, différents grands propriétaires privés prêtèrent leur concours ainsi que les officiers locaux, notamment MM. Best, conservateur de la circonscription de Galles du Nord, Cadman son adjoint pour les forêts domaniales, Hampson, officier de district et Shore chargé du service de la forêt privée ; enfin M. Williamson chef de la section de l'enseignement, vint de Londres pour la visite de l'école des gardes de Gwydyr.

Le stage avait pour objet l'étude des progrès de la foresterie britannique. Il était centré techniquement sur le problème du reboisement et géographiquement sur le nord du Pays de Galles.

Nous nous limiterons donc en principe à l'étude des reboisements de cette région. C'est seulement sous l'angle administratif que nous passerons du particulier au général, car dans ce domaine nous avons été les témoins de l'application localisée d'une politique d'ensemble.

Après une introduction générale, nous étudierons successivement les conditions de milieu, les espèces utilisées, les méthodes d'exécution technique, les mesures administratives, la structure du service d'Etat et nous terminerons par un examen des résultats obtenus et des perspectives d'avenir dans le double secteur domanial et privé.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Pendant plusieurs siècles, l'Angleterre s'intéressa aux forêts uniquement en fonction des besoins de sa flotte. De la décadence de la marine à voiles à la première guerre mondiale, elle abandonna donc toute politique forestière. Les résultats furent qu'en 1914, 97 % des 3 millions d'acres (1.200.000 ha.) de forêts étaient entre les mains de propriétaires privés se préoccupant surtout d'esthétique et de chasse. Les énormes besoins en bois du pays étaient couverts par des importations (presque exclusivement de bois tendres) jusqu'à concurrence de 96 %.

Le réveil, causé par l'offensive sous-marine allemande, fut brutal. Les forêts durent subir des coupes intensives. Aussi dès 1919 une autorité forestière d'Etat, la *Forestry Commission*, était instituée, avec, pour objet, la création de séries domaniales de reboisement et le maintien de la productivité des bois existants.

Certains résultats furent acquis, mais la seconde guerre mondiale éclata avant même que les dommages causés par la première aient pu être réparés. Aussi la situation des forêts du Royaume-Uni est-elle aujourd'hui navrante, car la moitié des bois durs et les deux tiers des bois tendres sur pied ont dû être exploités de 1939 à 1945.

Le gouvernement s'est ému et a décidé la mise en application d'une véritable politique forestière, dont les bases, jetées dès 1943 par la *Forestry Commission*, ont été approuvées par le Parlement au lendemain de l'armistice. Le but est d'obtenir 5 millions d'acres (2.000.000 ha.), 3 millions devant provenir de reboisements domaniaux et 2 millions de la reconstitution de forêts privées (on admet que le dernier million d'acres desdites forêts n'est pas restaurable). La production, axée essentiellement sur les bois tendres, devra couvrir 35 % des besoins nationaux. Le programme est à réaliser en cinquante années.

LE MILIEU

En Grande-Bretagne, les terres disponibles sont assez réduites et surtout concentrées dans les régions montagneuses. Les comtés gallois du Nord convenaient donc particulièrement à l'étude de l'effort forestier britannique.

Le pays se divise en effet physiquement en trois régions : les *basses terres* (0 à 200 m.) dont la superficie est faible — île d'Anglesey mise à part, — les *hautes terres* (200 à 600 m.) de beaucoup les plus développées et à vocation forestière caractérisée, et enfin les *montagnes*, au-dessus de 600 m.

Compte tenu des nuances dues à la latitude (53° L. N.) et éventuellement à l'altitude, le climat général y est celui de toutes les côtes occidentales d'Europe : nettement maritime, il est caractérisé par

de faibles écarts saisonniers de température, des hivers doux, un grand nombre de jours de pluie.

Cependant l'accentuation du relief (plus de 1.000 m. de dénivellation en moins de 15 km.) détermine d'importantes variations dans les valeurs absolues des données climatiques en des stations rapprochées.

	Altitude	Température moyenne		Amplitude thermique annuelle	Pluviosité annuelle
		janvier	juillet		
Bangor	0 m.	4°5	15°6	11°1	1 m.
Mt Snowdon ..	1085 m.	1°1	13°4	12°3	5 m.

Ce climat est voisin de celui de la région de Cherbourg : arbres et arbustes introduits dans les jardins de Bangor sont les mêmes que ceux qu'on cultive couramment dans le Cotentin et qui ne réussissent pas dans d'autres régions de France (plantes de l'hémisphère austral telles que *Escallonia*, *Olearia*, *Berberis* à feuilles persistantes, etc...)

Les facteurs ayant une importance essentielle pour la végétation forestière sont, comme en Bretagne et au Cotentin, l'état hygrométrique élevé et le vent.

Le relief accentue ici leur action : dans les « hautes terres », dont la vocation forestière est la plus marquée, il tombe 2 à 3 m. d'eau annuellement ; l'humidité relative y est probablement toujours voisine de 100 comme le montre, entre autres observations, la réussite des plantations couramment faites sur une motte de terre découpée, sortie de son logement et posée les racines en l'air sur la végétation. Aucune dessiccation ne vient compromettre la reprise.

Le vent, par contre, conditionne la vie des arbres et, bien souvent, la réussite n'est possible qu'à l'abri d'un repli de terrain ou d'un rocher. Au-dessus de 5 à 600 m., la violence du vent est même telle, qu'elle interdit toute végétation forestière et qu'elle imprime au paysage un caractère montagnard surprenant.

Signalons encore les fréquents dégâts des gelées printanières consécutifs à un démarrage très précoce de la végétation.

Le nom latin du pays de Galles — *Cambria* — nous informe de la nature du sol. A côté du Cambrien, le Précambrien et le Silurien sont largement représentés par des formations tant sédimentaires que volcaniques, un autre fait géologique à signaler est l'action glaciaire, qui a modelé le relief d'une façon caractéristique.

Toutes ces roches anciennes ont donné naissance à des sols très acides et il arrive de voir le pH descendre au-dessous de 4. Ils sont très souvent tourbeux et mal drainés : une couche de tourbe qui peut atteindre 0 m. 50 d'épaisseur repose sur le gley.

Il convient enfin de dire un mot du facteur humain (en négligeant la zone côtière qui n'est pas à vocation forestière). Lors de la conquête anglaise, à la fin du XIII^e siècle, le peuple gallois en était encore au stade de la civilisation tribale. C'est un peuple pasteur pratiquant la transhumance. Il serait superflu de souligner que ce mode de vie n'était pas favorable à la forêt. Aujourd'hui encore, en dépit d'un fort courant d'exode rural, les pratiques agricoles constituent une entrave au reboisement. La ressource quasi exclusive du paysan des hautes terres est l'élevage du mouton. La superficie des emblavures est minime; sur les bons sols, on a les prairies de fauche et on livre les mauvais au pâturage extensif.

La végétation naturelle est le reflet de ces diverses conditions écologiques: il ne reste que quelques lambeaux de la forêt feuillue spontanée, détruite depuis longtemps. Quelques bouquets en bon état ont été conservés dans les parcs de grandes propriétés: ils comprennent Chênes rouvres et quelques Chênes pédonculés, des Hêtres, des Frênes, des Erables, etc... La couverture vivante est celle de la forêt de Chêne pédonculé, de la Hêtraie ou de la Chênaie acidiphile, suivant qu'il s'agit de fonds riches plus ou moins drainés ou de versants en sol plus superficiel.

En dehors de ces cas favorables existent quelques peuplements de superficie réduite, très ouverts, composés de Chênes de forme très médiocre, de Frênes, de Bouleau pubescent. Ils font place sur la très grande majorité du territoire à des landes. La Callune est partout et elle se développe grâce à la mise en défens. La fougère aigle couvre les meilleures parties, où l'ambiance forestière est détruite depuis peu et où le sol est peu dégradé. Sur les pentes des montagnes, le Nard raide et la Canche flexueuse forment un maigre pâturage, mais, dans tous les fonds, sur les replats, c'est la lande humide à Molinie, passant à la tourbière à Jonc, Linaigrette et Sphagnum, qui occupe des surfaces très importantes.

LES ESSENCES DE REBOISEMENT

Dans le Nord du pays de Galles, les forestiers n'avaient donc à leur disposition dans la flore spontanée que des essences feuillues à croissance lente et exigeant pour donner des produits intéressants des sols riches qui ne pouvaient leur être fournis. Le Pin Sylvestre était disparu depuis longtemps de la région.

L'étude écologique et les résultats des introductions faites depuis 100 ans dans les parcs ont permis, après quelques tâtonnements, de faire un choix qui porte surtout sur des espèces à croissance rapide.

Douglas: introduit dans les parcs de la région depuis 120 ans, il a donné d'excellents résultats; actuellement, on lui réserve le bas

des versants bien protégés du vent en pente douce et en bon sol. La croissance est rapide et la forme satisfaisante.

Mélèze du Japon: il est planté dans des stations, plus exposées au vent que les précédentes, mais où le sol est encore de bonne qualité. Ce sont essentiellement les landes à fougères que le mélèze parvient à dépasser rapidement grâce à sa croissance ; dans des stations analogues où existe encore un taillis feuillu, il est moins à sa place. Lorsqu'il a surmonté la concurrence de la végétation, il se développe très bien jusqu'à 25 ans et a une forme superbe. La race employée est excellente, avec des branches réduites et très fines.

Les Mélèzes d'Europe moins couramment plantés sont irréguliers et, à côté de très beaux arbres, des sujets jeunes dépérissent fréquemment. Des expériences en cours ont pour but de comparer les races.

On plante souvent les mélèzes en mélange avec des Epicéas.

Les Pins, Pin sylvestre, et surtout Pin laricio de Corse, de très belle forme et réussissant fort bien, sont employés dans les stations rocheuses ou tout au moins chaudes et sèches.

Les Epicéas ont une très grande importance (2/3): *P. excelsa* dans les stations froides, mais protégées du vent, *P. sitchensis* partout ailleurs en terrains mouilleux, tourbeux et en stations d'altitudes très exposées aux vents. Il y a d'importantes variations de forme et à côté de sujets moyens, il y a des tiges d'élite à branches fines.

Enfin dans les stations vraiment trop mauvaises: tourbières où l'Epicéa de Sitka boude, rochers où les Pins Laricio ne donnent rien, on plante *Pinus murrayana*. Il n'y a pas encore de sujets âgés de plus de 15 ans, mais la reprise, l'installation et la forme sont excellentes. Cette précieuse essence est en Grande-Bretagne, suivant le mot du professeur Sutherland, « the Forester's Penicilline », mais elle est surtout considérée comme une essence transitoire.

A côté de ces 7 à 8 essences principales, qui constituent 90 % des reboisements, on a planté par bouquets dans des stations variées, de nombreuses autres espèces. Les meilleures sont :

Tsuga heterophylla, dont le développement et la forme sont parfaits et qui prendra de l'importance dans l'avenir. On l'introduit déjà en sous-étage sous les mélèzes.

Abies grandis également excellent.

Abies nobilis dont la réussite est remarquable même sur la tourbe et aux stations les plus exposées au vent.

Cyprés de Lawson et Thuya géant sont bons.

Parmi les autres résineux expérimentés, on est surpris de ne rencontrer presque jamais *Abies alba*: le sapin pectiné est frappé d'un ostracisme, qui ne se justifie que par les échecs dus à son emploi peu judicieux en stations ensoleillées dans la lande sèche à Calme.

Les feuillus ont une place réduite; ils sont souvent confinés à la lisière inférieure des boisements où ils forment un peuplement d'agrément (*Amenity plantation*): ils comprennent Chênes, Hêtres, Erables, Frênes, Cerisiers.

Populus trichocarpa a donné en bons sols un accroissement remarquable: à cette essence appartient le plus gros arbre existant dans les reboisements de la *Forestry Commission*: à 23 ans il a 1 m. 80 de circonférence sur 25 m. de hauteur.

Il est regrettable que bien souvent la création d'un peuplement pur de résineux ait été consécutive à la coupe à blanc d'un peuplement feuillu, alors que l'introduction de résineux sous une coupe d'abri n'aurait pas détruit de la même façon les souches feuillues.

Cependant l'emploi d'essences variées suivant les conditions de station, constitue une forêt en damier: en deuxième génération, l'action combinée de la régénération naturelle et artificielle et la réintroduction des feuillus permet d'espérer la constitution d'une forêt mélangée pérenne.

LES MÉTHODES D'EXÉCUTION

L'œuvre de reboisement est conduite avec une technique sûre (tout au moins en ce qui concerne l'afforestation des terrains nus, car les procédés d'enrénement des taillis nous ont paru fort critiquables), et avec un grand luxe de moyens, entraînant un prix de revient élevé (de l'ordre de 100.000 à 120.000 fr. l'hectare). Cette dépense est admissible en Grande-Bretagne pour deux raisons, la première, somme toute, politique, la seconde économique. Il s'agit en effet de constituer sur le sol du pays une réserve ligneuse stratégique et, en matière de défense nationale, la notion de prix de revient n'est pas essentielle. Toutefois il serait faux de croire l'opération déficitaire: les conditions climatiques permettant l'utilisation d'essences à grand rendement (de l'ordre de 15 mc ha/an dans les cas ordinaires, ces chiffres pouvant s'élever à 25 mc ha/an dans les situations favorables) nos voisins peuvent consentir des investissements, qui, en France, ne seraient pas rentables. En outre, on cherche à maintenir sur place une population pauvre en lui donnant des occasions de travail.

Deux faits principaux sont à mentionner: le recours généralisé à la plantation et une mécanisation très poussée.

Les plants sont produits dans des pépinières volantes, ou semi-permanentes, établies à proximité du lieu d'emploi. C'est là une nouveauté. Autrefois, on utilisait de grandes pépinières permanentes, très richement pourvues d'engrais et on poussait les sujets jusqu'à 4 ans en moyenne. La généralisation de la fonte des semis, les frais élevés entraînés par le renouvellement, pendant quatre années, des façons culturales, ont fait abandonner le système.

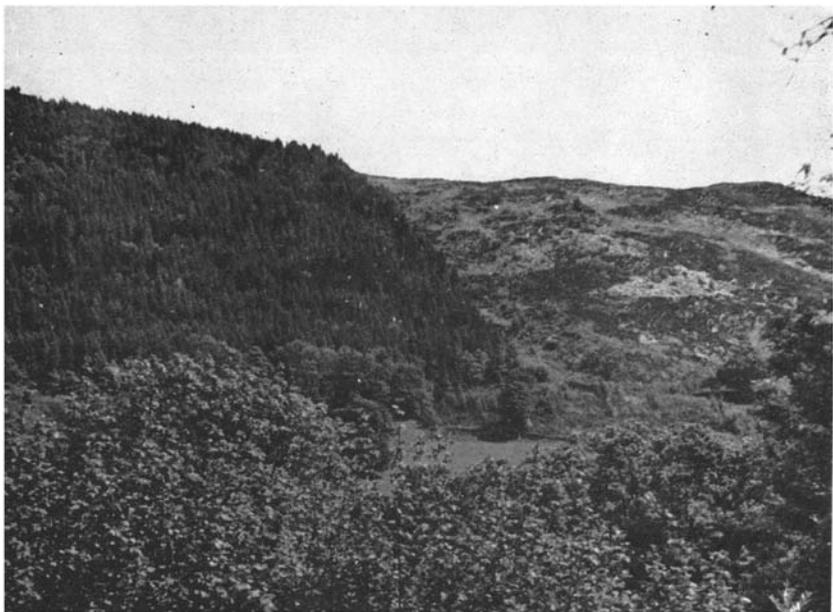


Photo n° 1

Les terrains à planter et les reboisements près de Bettws-y-Coed
Au premier plan « Amenity plantation ».

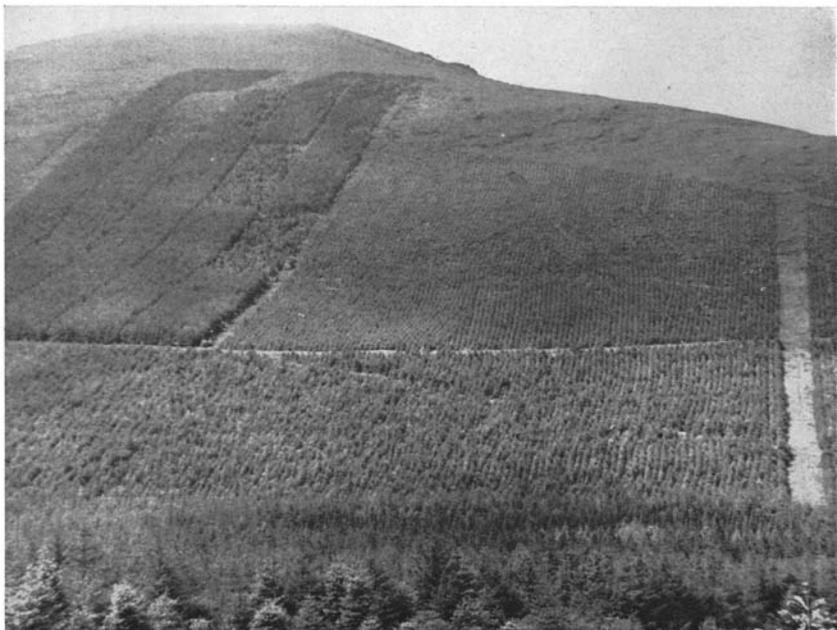


Photo n° 2

Les reboisements de Beddgelert Forest.
A gauche, places d'expériences; à droite, pare-feu.



Photo n° 3

Labour par bandes dans une lande à fougères: on plante sur la butte.



Photo n° 4

Drainage à 0 m. 40 de profondeur, dans une lande tourbeuse à Jonc et Molinie, avec charrue Cuthbertson.

(Clichés POURTET.)

Les mycorhizes se développent beaucoup plus abondamment sur des sujets élevés sur humus brut (le pH ne doit pas dépasser 6), ce qui assure de meilleures conditions de reprise en sol pauvre. En outre, mis en terre dès l'âge de deux ans, les plants reviennent beaucoup moins cher.

La mécanisation, déjà remarquable dans les travaux de pépinières (il existe même des machines à repiquer), est particulièrement à mettre en relief dans la préparation du terrain à reboiser. Le labour préalable est maintenant une pratique généralisée. Toutefois, là encore, les conditions ne sont pas comparables à celles ordinairement rencontrées en France, puisqu'il s'agit de sols dépourvus de souches.

Il nous a été donné d'assister en forêt de Clocaenog à des démonstrations fort intéressantes faites avec trois modèles de charrues. Ils ont pour caractère commun d'être du type classique à versoir et de comporter deux coutres circulaires décalés l'un par rapport à l'autre, ce qui calibre très exactement le sillon et facilite le retournement des mottes.

En terrain léger, on se sert d'une charrue Ransomes Solotrac, tractée par un « Caterpillar » D2 de 25 CV. Ce matériel bon marché (75.000 fr.) et de faible poids (600 kilos) permet de descendre à un maximum de 30 cm. et est utilisable dans plus de la moitié des cas. En terrain rocheux, on a recours à une Russels-Kirbymoarside (York) type RLR, à soc renforcé, de 1.750 kilos, tractée par un D 4 de 35 CV. Enfin, en terrain mouilleux, on utilise une charrue lourde de 3 tonnes Cuthberston type F tractée par un D 4 ou un D 6 suivant la profondeur. C'est un matériel à deux fins permettant de creuser également des fossés de drainage jusqu'à une profondeur de 0 m. 60. Il peut être très utile pour la création de peupleraies en butte.

Sur des terrains ainsi préparés, et compte tenu de l'humidité du climat, le taux de reprise courant est de 90 à 95 % : on plante toujours sur l'ados formé par le versoir.

Il n'y a rien de particulier à dire sur la densité des plantations, les chiffres à l'hectare étant les mêmes qu'en France. Par contre, nous croyons devoir signaler la clôture préalable de toutes les zones à reboiser et l'utilisation courante des engrais, au moment de la plantation. Le recours aux divers éléments fertilisants (superphosphates de chaux, phosphate de magnésie, scories de déphosphoration) font l'objet d'expérimentations aussi nombreuses que variées. Enfin le danger d'incendie, pourtant assez limité, n'est pas omis. Sans même parler des mesures d'éducation du public, car ce n'est pas le lieu de les analyser, des ceintures de protection feuillues sont constituées, en particulier le long des routes. Ces pare-feux remplissent également la mission dévolue à nos séries artistiques, l'An-

glais moyen ayant un préjugé contre le résineux, accusé de ne pas représenter la forêt traditionnelle.

Le caractère intensif de la sylviculture britannique n'est pas limité aux premières années de la vie du peuplement. La première coupe d'amélioration a lieu dès l'âge de 15 ans et elle est en principe précédée par l'élagage artificiel de toutes les tiges. Les éclaircies sont très fortes et effectuées à la rotation de 4 ou 5 ans, ce qui n'est pas surprenant, eu égard au taux d'accroissement des espèces constitutives. Le nombre des parcelles en exploitation, que nous avons eu l'occasion de visiter, a été trop faible, pour qu'il nous soit permis de porter un jugement sur le caractère plus ou moins judicieux des martelages.

LES MESURES ADMINISTRATIVES

L'autorité forestière suprême, la *Forestry Commission*, organisme collégial, indépendant du Ministère de l'Agriculture et directement responsable devant le Parlement, a charge de remplir une double mission de création de séries domaniales de reboisement et d'aide à la forêt privée.

a) *Création de forêts domaniales*. Bien que la loi permette l'expropriation pour cause d'utilité publique, en fait tous les périmètres de reboisement sont acquis à l'amiable. Le service domanial a un caractère totalitaire. Nous entendons dire par là, que l'opération centrale d'afforestation a donné naissance à des phénomènes d'intégration et que la régie est pratiquée dans toute sa rigueur. Il nous paraît intéressant de mettre l'accent sur cette opposition actuelle de tendances entre les politiques forestières britannique et française et nous croyons devoir préciser que l'orientation britannique ne semble pas liée à l'existence d'un ministère travailliste, les représentants qualifiés des partis conservateur et libéral, au sein de la *Forestry Commission*, étant entièrement d'accord.

Sans doute le but essentiel du reboisement est-il de doter la nation de ressources ligneuses, mais, dans la pensée des dirigeants, il doit aussi renverser le courant démographique dans les zones reconstituées, en procurant assez de travail permanent à la population. Pour fixer et au besoin renforcer la main-d'œuvre, la création de tenures comportant non seulement maisons et jardins ouvriers, mais même des bâtiments à usage collectif, marche parallèlement au reboisement proprement dit. Enfin il est considéré que l'agrément doit aller de pair avec l'utilisation économique. La facilité d'accès aux belles régions naturelles est l'indispensable correctif de la concentration urbaine. De là est venue la création de parcs nationaux forestiers (New, Dean, Snowdonia, Hardknott, Argyll) dotés des aménagements nécessaires au tourisme. Il nous a

été donné de parcourir celui de Snowdonia recouvrant une superficie de 9.000 hectares et les préoccupations professionnelles ne nous ont pas laissés insensibles à la majesté du cadre.

Ainsi que nous l'avons fait observer au paragraphe précédent, l'œuvre entreprise a un caractère foncièrement étatique. Non seulement la forêt est domaniale, mais les tenures ouvrières également, y compris les immeubles bâtis. Toutes les opérations forestières sont faites en régie: travaux de reboisement (pépinières, plantations), d'équipement (construction de clôtures, de fossés, de routes), d'exploitation (abatage, façonnage, vidange et éventuellement sciage). C'est en qualité de produits demi-finis que les bois sont livrés à l'industrie privée. Tous les ouvriers de la forêt sont des ouvriers d'Etat.

b) *Aide à la forêt privée.* M. le Conservateur de Vaissière ayant dans un article récent (cf bulletin de mars 1949 de la Société forestière de Franche-Comté) étudié la question, nous nous bornerons à la résumer très brièvement. L'intérêt national exige la restauration des forêts privées ruinées par la guerre. Les propriétaires prêts à consentir à cet effort recevront l'aide de l'Etat. Ceux qui ne le voudraient, ou ne le pourraient pas, sont susceptibles d'être expropriés.

Tous les propriétaires sont donc invités à soumettre leurs bois à ce qu'on peut appeler « le régime forestier », ce qui comporte vocation *in aeternum* du terrain à la production forestière et gestion par un personnel qualifié. La base juridique de la soumission est un contrat synallagmatique de type accession. En compensation, l'Etat consent soit des subventions (25 % des dépenses annuelles nettes ou une somme fixe de 10 £ à l'acre à titre de premier établissement et de 3 s 4 d pendant 15 ans à titre d'entretien) soit des prêts, au taux de 3 % remboursables en 50 ans. Ces avantages sont, on le voit, bien inférieurs à ceux offerts par notre Fonds Forestier National, ceci sans même parler de la dure clause de soumission perpétuelle.

L'ADMINISTRATION FORESTIÈRE

En 1919, la foresterie était encore affaire privée. La création d'un service d'Etat s'est à ce moment révélée indispensable, puis l'ambitieux programme de 1943 a entraîné un renforcement considérable de la jeune administration.

a) *Organisation.* L'autorité forestière supérieure est, avons-nous dit, un organisme collégial d'une douzaine de membres comportant 4 fonctionnaires (directeurs pour l'Angleterre, le Pays de Galle, l'Ecosse, l'enseignement et la recherche) et des représentants des partis politiques, des trade-unions et des propriétaires privés. Son président est actuellement Lord Robinson qui siège à la chambre haute.

De la Commission Forestière, par l'intermédiaire de ses bureaux techniques, dépendent 13 conservations (7 en Angleterre, 2 au Pays de Galles, 4 en Ecosse). Chaque conservateur dispose : 1) d'un adjoint du rang d'officier divisionnaire (équivalence inspecteur principal), chargé spécialement de la gestion domaniale, lequel a lui-même sous ses ordres des officiers de district (équivalence inspecteur ou inspecteur adjoint breveté) en nombre variable ; 2) de divers officiers spécialisés (service des acquisitions, service des travaux d'art, service des régies, service de la forêt privée) du rang d'officier de district, mais ayant déjà une certaine ancienneté (équivalence inspecteur). Enfin, les districts sont divisés en triages confiés à des préposés.

La superficie des circonscriptions est beaucoup plus faible qu'en France. La conservation de Galles du Nord comporte 20.000 hectares de forêts domaniales et les districts y ont l'importance de petits cantonnements français. Mais, peut-être, ne convient-il pas de citer notre pays en exemple, les compressions du personnel officier ayant été excessives. On doit en outre se souvenir que les attributions des forestiers britanniques sont beaucoup plus étendues que les nôtres.

b) *Recrutement*. Les officiers se recrutent parmi les titulaires de la « licence ès sciences forestières ». Quatre universités (Oxford, Bangor, Edimbourg, Aberdeen) assurent la préparation à ce diplôme. La durée des études est de quatre ans à Oxford, de trois ans seulement dans les autres universités. L'enseignement a un caractère scientifique général la première année (les deux premières années à Oxford), les deux dernières années étant consacrées à la spécialisation forestière. Une fois diplômés et entrés dans les cadres de l'administration (ce qui ne constitue pas un droit), les jeunes officiers font un stage de durée variable avant d'être placés à la tête d'un district. Le recrutement par le rang, très courant pendant l'entre-deux-guerres, est actuellement supprimé, mais on envisage de le reprendre sous une autre forme, les préposés les plus qualifiés devant être mis à même d'accéder aux grades universitaires.

Les préposés font d'objet d'une sélection sévère. Après un stage minimum d'un an, en qualité d'ouvrier de forêt, les candidats subissent un examen portant sur l'instruction générale et l'aptitude à l'exercice de la profession : les deux tiers y sont éliminés. Les candidats admis séjournent ensuite deux ans dans une école forestière, où sans bénéficier encore du statut du fonctionnaire, ils perçoivent néanmoins une solde. Ces écoles sont régionales et il en existe 5 au Royaume-Uni, dont une au Pays de Galles (Gwydyr) que nous avons eu l'occasion de visiter. L'enseignement est assez voisin de celui autrefois dispensé à l'école technique des Barres. L'emploi du temps est *grosso modo* divisé en : 30 % d'instruction théo-

rique, 50 % d'instruction pratique et 20 % de tournées. La principale difficulté provient de la disparité du niveau d'instruction générale des élèves, les uns étant presque aptes à entrer dans une université, alors que d'autres ont seulement des connaissances élémentaires. Quoi qu'il en soit, 90 à 95 % subissent avec succès les examens de sortie et forment un corps de préposés hautement qualifié.

LES RÉSULTATS

a) *Secteur domanial*. Les objectifs du programme de 1943 sont non seulement atteints, mais dépassés, la surface des séries de reboisement, dont le nombre excède 300, est d'ores et déjà de 1.500.000 acres (Ecosse 800.000, Angleterre 500.000, Galles 200.000) ce qui représente 50 % du chiffre prévu pour 1995. En dix années, en dépit de la guerre, la propriété domaniale a plus que doublé. Il convient toutefois d'observer que la totalité des terrains nouvellement acquis n'est pas reboisée — tant s'en faut — ni même reboisable.

La plupart des jeunes plantations, qu'il nous a été donné de parcourir, sont de fort belle venue et nous tenons tout particulièrement à signaler les forêts de Beddgelert et de Gwydyr dans le parc national de Snowdon.

Les résineux entrent pour 92,5 %, les feuillus pour 7,5 % dans la constitution des nouveaux massifs.

b) *Secteur privé*. Les résultats sont beaucoup moins satisfaisants. Le caractère perpétuel de la soumission au régime forestier, le taux prohibitif des droits de succession font reculer les propriétaires désireux de reconstruire leurs bois dévastés. En outre cette reconstitution est techniquement difficile, car les forêts ruinées sont pour la plupart infestées de lapins. De son côté, l'administration n'a pas encore osé utiliser l'arme de l'expropriation. En l'état actuel des choses, le statut de la forêt privée (*Dedication of woodlands*) est un échec. Les surfaces annuellement reboisées à l'aide de subventions sont réduites, et qui plus est, en diminution depuis que la soumission corrélatrice au service forestier a été rendue obligatoire. Au pays de Galles, la surface soumise au 1^{er} juin 1949 était de 16.000 acres soit 6 % seulement de l'objectif final.

Un assouplissement de la législation est réclamé par les syndicats de propriétaires et la question évoluera certainement dans les mois à venir. Le problème est en effet trop grave pour ne pas être reconsidéré.

CONCLUSION

Il serait prétentieux de dogmatiser à l'issue d'un bref séjour; seule une étude approfondie permettrait un jugement complet et

nuancé. Nous nous bornerons donc à faire état d'une impression générale.

Dans son ensemble, l'effort forestier britannique est mené avec intelligence et vigueur. Sans doute cet effort reste-t-il plus qu'en France ignoré du grand public, mais le gouvernement a su donner au pays une politique forestière saine et c'est là l'essentiel. Nous devons savoir que la Foresterie britannique n'est plus dans l'enfance et qu'elle dispose de cadres techniques et administratifs de valeur. Sans doute n'est-il pas question d'admirer systématiquement, en raison de la cordialité de l'accueil, tout ce que nous avons vu au pays de Galles, mais les résultats obtenus en un quart de siècle en partant de zéro, ou peu s'en faut, méritent le respect. Les forestiers français doivent s'intéresser aux réalisations d'outre-Manche : ils y puiseront parfois un exemple à suivre et en retireront dans tous les cas matière à réflexion.

P. BENDA et J. POURTET.

CHRONIQUE

Henri VANTROYS, Commandeur de la Légion d'honneur

L'article nécrologique consacré dans le numéro d'octobre de la Revue Forestière Française à notre camarade était imprimé lorsqu'est parue au « Journal Officiel » du 30 octobre 1949, la promotion d'Henri VANTROYS au grade de commandeur de la Légion d'honneur avec prise de rang du 28 juin 1949.

Cette nomination est faite en application d'un décret du 26 octobre 1949, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés à 100 p. 100 de la guerre 1914-18.

Nous pensons à la joie qu'aurait eue notre camarade de se voir décerner à titre militaire cette haute et si rare distinction.

Le corps forestier tout entier en ressent une légitime fierté en mémoire de celui qui fut si justement choisi pour porter le drapeau des Chasseurs forestiers et le remettre aux jeunes promotions de l'Ecole Forestière à qui la garde de cet emblème est désormais confiée.
